

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le mardi 17 novembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 novembre 2020

Nombre de conseillers : 11	En exercice : 11
Présents : 10	Votants : 10

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier.

Absents : TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Compte tenu des consignes de confinement édictées par le Gouvernement suite à l'épidémie de corona virus, la réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la salle polyvalente et à public restreint.

ORDRE DU JOUR :

- **Délibération Frais de scolarité école du Vigan**
Les enfants de notre commune sont scolarisés à l'école du Vigan comme ceux de St Projet, et il nous appartient de participer aux frais de scolarité de l'école du Vigan.
À la suite de la commission du 10 novembre réunissant les maires du Vigan, Saint Projet, et Saint-Cirq-Souillaguet organisée au Vigan, les frais de scolarités ont été définis comme suit : 5.2 élèves au cours de l'année civile 2019, à 800 € par élèves soit 4 160 euros à régler pour les enfants de notre commune.
Cette dépense ayant déjà été prévue au budget pour 4 100 €. Cette somme sera payée sur l'exercice 2020.
Après présentation, le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention correspondante avec la commune du Vigan.
- **Délibération tarif location de la salle polyvalente** : cette délibération est repoussée à la prochaine réunion.
En effet l'instauration des différents tarifs est complexe. Une proposition de ceux-ci sera établie et envoyée à tous les membres du conseil municipal avant la prochaine réunion.

- Le maire a indiqué au Conseil Municipal qu'il conviendrait de modifier les tarifs des concessions cimetières pour 2021
Des propositions ont été faites, la délibération sera prise au prochain conseil municipal
- Suite à la demande de Monsieur Davo concernant la réalisation d'un trottoir devant chez lui, le maire a exposé son projet au conseil municipal et a indiqué que celui-ci prendrait tous les frais à sa charge. Ce projet étant sur l'espace communal, l'avis du conseil municipal est demandé avant d'engager les démarches. Le conseil municipal a donné son accord de principe à la majorité.
- **Infos générales :**
 - Fixation des dates des prochaines réunions,
19 janvier 2021 – 16 mars 2021 – 18 mai 2021
 - 1 Minute de silence pour Samuel Paty a été proposée et réalisée
 - Représentante Ecole du Vigan : c'est Valérie Crouzet qui a accepté cette mission. Elle nous a fait un compte rendu de sa réunion lors du conseil de l'école du Vigan avec notamment les sorties des élèves (théâtre, spectacle, cinéma...), ainsi que les travaux réalisés ou en cours (climatisation – stores au dortoir – alarme...)
 - Repas au restaurant : le repas des anciens a été annulé (contexte sanitaire).
 - Installation défibrillateur : il vient d'être installé à la salle polyvalente. Un électricien a effectué le raccordement électrique du boîtier-support qui doit être chauffé (hors gel)
 - Projet aménagement de la salle polyvalente :
L'étude de ce projet a été demandée à M. Constant, architecte.
Il comprend :
 - la création d'une pièce annexe pour le stockage de la vaisselle.
(Cet espace serait pris sur celui du garage mais l'accès à cette buanderie se ferait par l'intérieur de la salle),
 - la création d'un escalier pour accéder à l'étage
 - la création d'un WC situé à l'extérieur du bâtiment.
 - Participation au fond de dotation hôpital (cf pièce jointe),
Le courrier lié à cette demande a été distribué à tous les élus.
 - Salon du livre
Suite à l'incertitude des mesures sanitaires le salon du livre a été reporté en 2021
 - Noël :
La distribution des cadeaux de Noël, pour les enfants et les aînés, est maintenu.
Par contre la promenade en calèche avec les enfants a été annulée.

- Référent RGPD :
La mise en conformité au Règlement Général de la Protection des Données ainsi que la désignation du référent doivent se faire prochainement. Le conseil a décidé de budgétiser cette action en 2021.

- Dispositif tranquillité sénior :
La gendarmerie met en place un fichier référencé de personnes sensibles sur l'ensemble du canton. Une fois ce fichier réalisé, une visite et un contact régulier seront organisés par les gendarmes. Afin de mettre en place ce fichier, des membres du conseil municipal vont passer chez les personnes de plus de 75 ans pour leur faire remplir un formulaire nommé « Dispositif Tranquillité Sénior ». Ce dispositif n'est pas obligatoire.

Questions Diverses

- Rappel sur les feux de déchets verts à l'extérieur : cette opération est interdite par décret préfectoral. Il existe des dérogations pour les agriculteurs, horticulteurs pour raisons agronomiques et sanitaires

- Voitures de Monsieur Régis : Nous attendons l'autorisation de l'huissier pour faire évacuer les deux voitures de Monsieur Régis. Le tunnel sera ensuite démonté entièrement.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Mardi 19 Janvier 2021 à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures